

forma2

Commission paritaire professionnelle pour
la formation, la santé et la sécurité au travail

Rapport annuel d'activité



2023

Préambule

L'année qui vient de s'achever a été marquée par un nombre très important d'inscriptions aux formations que nous proposons, en particulier dans le domaine sécurité de la conduite d'engins et des premiers secours.

La lecture de ce document, vous permettra de prendre connaissance de l'activité de Forma2 en cours d'année. D'autre part, une visite occasionnelle de notre site www.forma2.ch permet de se tenir informé de l'évolution de l'offre en matière de formations et des propositions de subvention en faveur de la formation.

Table des matières

• Préambule	1
• Formation	2
• Actions en faveur de la sécurité	3
• Subventions accordées par la commission paritaire	3
• Réunions de la commission technique et coopération avec le bureau de la commission paritaire	5
• Collaboration avec d'autres commissions paritaires et les solutions de branche MSST	5
• Objectifs 2023, bilan	6
• Conclusion	8
• Programme de cours 2024	9



2023

Formation

En 2023, nous avons de loin dépassé le nombre d'inscriptions des années précédentes. Une part importante de ces formations l'ont été dans les domaines de la sécurité et de la conduite d'engins. Ces formations sont dans de plus en plus de cas un passage obligé pour répondre à des obligations légales et à des exigences fixées par des maîtres d'ouvrages, elles permettent d'acquérir plus d'habileté et une plus grande autonomie dans la manipulation des équipements. On peut également constater une augmentation de l'intérêt pour les cours de premiers secours. D'autres formations ont dû être annulées ou reconduits en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Ceci s'est produit pour des cours qui ont suscité un grand intérêt, les années précédentes, mais également pour des cours qui ont été organisé pour la première fois à la demande d'organisations constituantes de Forma 2.



L'offre de formation 2024 intègre de nouvelles propositions de formations, au côté de formations reconduites, dans les domaines où la demande reste importante. Toutes les demandes provenant des associations ont pu être intégrées au nouveau programme.

En 2023, nous avons compté 398 inscriptions aux formations que nous proposons. Elles se répartissent comme suit : 237 pour les professions du second œuvre, 125 pour le secteur des techniques du bâtiment qui, par mandat, nous confie l'organisation des cours qu'il propose, 34 pour l'artisanat du métal et 2 pour le secteur principal de la construction.



2023

01 Accident de chantier ! Qui est responsable ? Quelles conséquences ?	38
11 Nouveautés pour la construction plâtre	28
21 Manipulation de la tronçonneuse	47
22 Traitement de surfaces	1
23 PointLine dessin assisté par ordinateur	7
24 Cadwork dessin assisté par ordinateur	13
28 Autocad dessin assisté par ordinateur	4
31 Pompes à chaleur PAC	2
32 Pompes de chauffage de marque Grundfos	1
33 Pompes de chauffage de marque Wilo	1
35 Traitement de l'eau des installations de chauffage	2
36 Lecture des schémas hydrauliques	3
37 Application des normes dans les travaux de ferblanterie	1
71 Travail en hauteur module de base (assurance par cordes)	64
72 Cariste	21
73 Plateformes élévatrices	87
74 Élingage	42
75 Accidents de chantier, premiers secours	32
76 Accidents de chantier, mise à niveau	4
Total	398

Actions en faveur de la sécurité

Au printemps, nous avons finalisé la campagne démarrée en 2022 portant sur la protection contre les effets du rayonnement solaire. Cette campagne a également été menée auprès des apprentis de première année, conjointement à la, maintenant traditionnelle, action de distribution d'EPI.

La majorité des formations que nous proposons contiennent un volet qui permet de faire progresser la sécurité. Nous contribuons également à la sécurité sur les places de travail par notre collaboration avec les solutions de branche.



Subventions accordées par la commission paritaire

En 2023, la commission paritaire a adapté, les montants des subventions qu'elle accorde aux personnes suivant une formation pour l'obtention d'un brevet fédéral, pour répondre à l'évolution des prix des formations.

2023

Subventions accordées			
Apprentis			
frais de déplacement pour se rendre aux cours professionnels hors du canton	CHF	31 918.00	(28)
Frais d'acquisition de matériel scolaire	CHF	27 557.50	(46)
Total	CHF	59 475.50	
Formations supérieures			
Frais d'écologie et d'examen	CHF	5 440.00	(14)
Perte de salaire	CHF	22 275.00	(14)
Total	CHF	27 715.00	
Perfectionnement divers			
Grutier	CHF	1 889.30	(2)
Total	CHF	1 889.30	
Esperts professionnels			
Menuisiers - ébénistes	CHF	25 625.00	(27)
Plâtriers - peintres	CHF	33 338.20	(18)
Total	CHF	58 963.20	
Entreprises formatrices			
Frais des cours interentreprises hors canton	CHF	1 760.00	(5)
Frais de repas des apprentis durant les cours interentreprises	CHF	4 693.50	(175)
Frais de déplacement pour se rendre aux cours interentreprises	CHF	18 552.00	(142)
Total	CHF	25 005.50	
Total de toutes les subventions	CHF	173 048.50	

Les nombres entre parantaises indiquent le nombre de dossiers

D'année en année, les montants restent relativement stables. Si ce ne sont les prestations pour la formation supérieure qui fluctuent en fonction du nombre de candidats et du rythme auquel démarrent les cursus de formation. Il faut dans ce domaine s'attendre à une légère augmentation vu l'adaptation des barèmes.

Finalement, la somme obtenue auprès du FFPP pour les entreprises qui ont présenté des apprentis aux examens de fin d'apprentissage n'a été que de CHF 169.00 contre CHF 10 976.00 en 2022, ceci est dû au fait que le SFPO a envoyé les factures très tard et qu'aucun décompte n'a pu être transmis en fin d'année.

Réunions de la commission technique et coopération avec le bureau de la commission paritaire

Selon le rythme de fonctionnement devenu ordinaire, la commission technique s'est réunie à deux reprises durant l'année ce qui lui a permis de régler les affaires courantes, de définir la stratégie pour les années à venir et de jeter les bases pour l'élaboration d'un programme de formation pour 2024.

Comme les années précédentes le bureau de la commission paritaire est sollicité, presque chaque semaine, pour valider le paiement des diverses subventions accordées pour la formation et les factures courantes. Il a également été fait appel à lui pour prendre des décisions sur des demandes de subventions portant sur des objets sortant de l'ordinaire.



Collaboration avec d'autres commissions paritaires et les solutions de branche MSST

La collaboration entre les commissions paritaires professionnelles permet l'organisation du cours de français, destiné aux travailleurs des professions de la construction.

Notre collaboration avec la commission paritaire des techniques du bâtiment se maintient dans de bonnes conditions. Pour 2024, nous proposons à sa demande neuf cours propre à ce secteur d'activité.

La commission paritaire du secteur principal de la construction continue d'intégrer notre cours sur la manipulation de la tronçonneuse à son programme de formation. Une collaboration dans le domaine de la conduite d'engin permet d'offrir dans le canton des formations de qualité et certifiées.

Nous poursuivons notre collaboration avec la solution de branche du secteur de la plâtrerie-peinture, et SETRABOIS. Des mandats de formation sont confiés à Fabien Vuillème, dans divers lieux en Suisse Romande. Ainsi qu'avec l'association jurassienne des entreprises de plâtriers peintres.

2023

Objectifs 2023, bilan

Formation

Maintenir la participation aux activités que proposent Forma2 au niveau des années précédentes.

Nous avons enregistré 398 inscriptions à nos cours, un niveau dépassant tout attente a été atteint.

L'objectif a été atteint.

Programme de formation 2024

Élaboration d'un programme de formation pour 2024.

Un programme de formation pour 2024 a été réalisé et distribué à toutes les entreprises répertoriées par la commission paritaire, à tous les travailleurs membres d'Unia pour le second œuvre et à tous les cotisants pour les techniques du bâtiment, D'autre part, des courriels ont été envoyés à toutes les adresses enregistrées par Forma2.

L'objectif a été atteint.

Renouvellement du programme de formation

Le renforcement du programme de formation en trouvant de nouvelles propositions de formation attrayantes.

Plusieurs nouvelles formations sont proposées en 2024, dans divers domaines.

L'objectif a été atteint.

Relations avec d'autres commissions paritaires

Poursuite et renforcement de la collaboration avec les commissions des métiers qui nous sont proches.

Notre collaboration avec les tiers s'est renforcée au cours de l'année, comme cela est décrit plus haut.

L'objectif a été atteint.

Campagne de sécurité

Finaliser la campagne sur la protection contre le rayonnement solaire.

La campagne en faveur de la protection contre le rayonnement solaire a été finalisée au printemps.

L'objectif a été atteint.



Subventions pour la formation

Les documents relatifs à l'octroi des subventions pour la formation sont mis à jour, pour s'adapter aux décisions de la commission paritaire.

Les dispositions sont prises pour que les subventions continuent d'être payées périodiquement.

Les documents sont maintenus aux normes fixées par la commission paritaire. Ils sont disponibles en ligne sur notre site.

Toutes les demandes de subventions continuent de faire l'objet d'un suivi quotidien.

L'objectif a été atteint.

Formation continue

Fabien Vuillème fait le nécessaire pour conserver sa qualification de chargé de sécurité.

Les cours nécessaires au maintien de la certification de chargé de sécurité ont été suivis et certifiés.

L'objectif a été atteint.



SETRABOIS
campagne protection
solaire

Conclusion

2023 a été une année exceptionnelle quant au nombre d'inscriptions que nous avons enregistrées à nos cours, nous avons terminé notre campagne de sécurité contre les effets du rayonnement solaire, et nous avons pu répondre aux sollicitations de subventions en matière de formation.

Zone d'ombre dans ce tableau, plusieurs formations n'ont pas pu se dérouler en raison du manque d'inscriptions. Un double déficit se présente à nous, intégrer à notre offre des formations qui suscitent de l'intérêt et impulser un engouement pour le perfectionnement professionnel, pour contribuer au développement des personnes, de la santé et sécurité au travail et des professions.

Sécurité au travail

QUE FAIRE EN CAS DE GROSSESSE ?

- **La travailleuse** informe l'employeur le plus tôt possible de sa grossesse.
- **L'employeur** informe la travailleuse de ses droits et obligations en cas de grossesse et attire son attention sur l'évaluation des risques.
- **L'employeur** convient avec la travailleuse d'un entretien pour assurer la protection de la femme enceinte et de son enfant.
- **L'employeur et la travailleuse enceinte** effectuent ensemble l'évaluation des risques. Les mesures de protection convenues doivent ensuite être mises en œuvre.
- **La travailleuse** remet une copie de l'évaluation des risques au médecin traitant.
- **Le médecin traitant** évalue la capacité de travail de la travailleuse enceinte et s'assure que la mère et l'enfant ne sont exposés à aucun danger lié à l'activité professionnelle.
- **Le médecin traitant** informe par écrit l'employeur des résultats de son évaluation, notamment s'il faut prendre des mesures de protection supplémentaires.

Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:

Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail

FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - www.frepp.ch - info@frepp.ch

Genève: F4S SA - GPG 058 715 32 11 - www.gpg.ch - gpg@fer-ge.ch

2023

Conférences

01 | Conférence sur les produits chimiques utilisés dans le secteur du bâtiment

Plâtrerie et peinture

11 | Nouveautés pour les systèmes d'isolation extérieure

Bois

21 | Manipulation de la tronçonneuse

22 | Traitement de surfaces

Toutes professions

28 | Autocad dessin assisté par ordinateur

Technique du bâtiment

31 | Mise en service et maintenance des installations solaires

32 | Entretien des chauffages aux pellets

33 | Technique MEPA de montage de baignoires et receveurs de douche

34 | Montage des parois de douche et leur SAV

41 | Pertes de charge, étanchéité et équilibrage des installations aérauliques

42 | Bruit dans les installations aérauliques

43 | Gaines rectangulaires, étanchéité et pertes de charge en fonction de l'aplatissement

44 | Mesurage des débits d'air en situations difficiles

45 | Exercice d'équilibrage aéraulique

Sécurité et conduite d'engins

71 | Travail en hauteur / Module de base (assurage par cordes)

72 | Travaux en hauteur / Secours à l'équipier·ère

73 | Plateformes élévatrices

74 | Chariots élévateurs

75 | Conduite de grues

76 | Élingage

77 | Arrimage des charges

81 | Accidents de chantier, premiers secours

82 | Accidents de chantier, mise à niveau

83 | Sécurité incendie

84 | Français pour travailleur·euse·s des branches du bâtiment

INFORMATIONS
& INSCRIPTIONS

